

PRÉFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Senlis			
Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS Plate forme Crépy en Valois	08/03/23	Locaux administratifs de FM France à Crépy en Valois	Mme Carène MARSEILLE
Organisateur		Participants	
Mme Claude DULAMON Sous-Préfet de Senlis		<p>La CSS est présidée par Madame Claude DULAMON, sous-préfet de Senlis.</p> <p>Les collègues représentés sont : administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée et représentants des salariés.</p> <p>La DDT, excusée, et l'Inspection du travail ne sont pas représentées.</p> <p>La liste des participants est annexée au présent compte-rendu.</p>	
Présentation de la CSS		<p>1 – Présentation de l'activité :</p> <p>Madame le sous-préfet introduit la séance en rappelant qu'il s'agit de la 1ère réunion pour cette CSS créée par arrêté préfectoral du 27 janvier 2023. Elle précise que celle-ci a pour but d'évoquer le bilan de cette activité classée sous l'angle du risque environnemental. Les présentations à l'avenir devront en tenir compte.</p> <p>La présentation a été réalisée par les directeurs des 2 sites présents sur la plate-forme. Ils précisent qu'une visite du site sera possible à l'issue de la présentation pour les participants.</p> <p>La plate-forme a été créée en 1992. Le site se divise en deux entités : ARROW Holding est propriétaire des bâtiments CPN1 (exploité par la société FM logistic) et FM Logistic est propriétaire des bâtiments CPN2.</p> <p>Ces sites sont classés à autorisation SEVESO Seuil Haut en raison de la quantité de matière dangereuses pour l'environnement qui y sont stockées (produits d'entretien ménager).</p> <p><u>Le site de CPN1</u> emploie 180 salariés et s'étend sur 55 000 m². Il a connu diverses extensions depuis son ouverture en 1992. Les principales enseignes présentes sont Materne et Mont Blanc, Blédina (qui quitte la plateforme en mai 2023), Essity et Material Bank.</p> <p>L'activité porte sur le stockage et l'entrepôt de marchandises, le co-packing (processus consistant à regrouper des produits dans un même conditionnement pour les lots promotionnels) et le transport (flux amont entre la plateforme et les distributeurs) : 3000 palettes rentrent et 3500</p>	

sortent quotidiennement.

Le site CPN2 compte environ 375 salariés et s'étend sur 118 000 m². Les secteurs d'activités présents portent sur les soins et entretiens, la beauté et le parfum, l'industrie et la santé (enseignes : Colgate-Palmolive, Chemetall, Juliette has a gun Parfums, Motul, Unilever entre autres).

En moyenne, ce site connaît 10 000 mouvements quotidiens (5300 palettes entrent et 5700 sortent).

Le niveau de concentration de certains des produits stockés, en raison de leur typologie (produits inflammables, toxiques ou dangereux pour l'environnement) suppose d'adapter les moyens de stockage par des systèmes de protection adaptés dans des cellules dédiées.

Les éléments ci-après sont communs aux deux sites :

Des formations sur les thématiques SEVESO, Transport de matières dangereuses, équipiers de première intervention (EPI), équipiers d'intervention des situations d'urgence (EISU), guide-file, serre-file et intervention sur le système d'extinction automatique sont mises en œuvre.

Le personnel est formé à 99 % sur l'ensemble de la plate-forme avec un recyclage effectué tous les 2 ans.

L'exploitant FM Logistic précise que 22 % du personnel est formé EISU (soit 82 personnes sur 173), ajoutant que les cellules concernées par les matières dangereuses sont minoritaires, ce sont toujours les mêmes personnels amenés à y intervenir.

Madame le sous-préfet demande que la proportion de personnel formé EISU soit portée à 25 %.

Sur les mesures de sécurité pour l'accès au site : l'accès aux 2 sites s'effectue par un point d'entrée unique. Les chauffeurs s'enregistrent et sont acheminés vers les différents quais (remise d'un badge en entrée, usage du magnétomètre en sortie).

Des relevés quotidiens sont effectués pour s'assurer du respect des seuils de stockage de produits dangereux (recours à un logiciel et paramétrage des outils informatiques par un expert en interne).

Les cellules de stockage de produits dangereux sont équipées de bacs de rétention pour l'eau potentiellement polluée en cas d'extinction d'incendie.

Des analyses sur les effluents (eau et air) sont effectuées par les exploitants. L'ensemble des éléments de la défense incendie sont vérifiés tous les ans (poteaux incendie, RIA, désenfumage, détection incendie, ...).

Des audits ont lieu sur chaque site par l'assureur, par le groupe FM Logistic. Les sites sont certifiés ISO 9001/45001 et 50001.

Bien qu'un accident de palette de contenant d'eau de Javel ait eu lieu en 2022, aucun dommage sur la santé des collaborateurs, sur les installations n'est à signaler.

Madame le sous-préfet demande l'origine de l'accident (une erreur de manipulation du chariot dans une cellule selon l'exploitant) et demande à ce que les incidents, leur analyse et leurs solutions soient systématiquement évoqués lors des bilans N+1.

Des exercices POI et d'évacuation ont lieu annuellement.

2. Questions, remarques

Les associations attirent l'attention sur les difficultés de circulation liées à la présence des poids-lourds sur les routes. Elles considèrent que la ville de Crépy en Valois et les services de l'État n'ont pas suffisamment anticipé ces problématiques et qu'aujourd'hui les routes départementales sont régulièrement saturées. Ils souhaitent qu'une visite de site soit effectuée.

Les représentants d'FM Logistic proposent une visite de site à l'issue de la réunion et de communiquer leurs coordonnées aux représentants des associations de protection de l'environnement.

Madame le sous-préfet précise que les routes départementales dépendent du conseil départemental et pas de l'État. Elle rappelle que le sujet principal de la réunion porte sur les risques de pollutions et les mesures prises pour la protection de l'environnement notamment pour les communes voisines du site. La problématique liée à la circulation est un sujet connexe, à l'exception des trajets de matières dangereuses (TMD).

Il est ensuite posé la question la légitimité de la construction de la maison médicale à proximité de la plate-forme. Il est répondu que cette dernière se situe bien en dehors des servitudes d'utilité publique instaurées en raison des risques engendrés par les deux entrepôts.

L'exploitant indique qu'une étude sur l'installation de panneaux solaires sur le parking du site CPN2 est en cours.

A la demande de **Madame le sous-préfet, l'inspectrice des installations classées** explique les principaux risques identifiés dans les études de dangers des deux sites. Il s'agit principalement de risques thermiques.

Une étude de danger est effectuée tous les 5 ans. C'est la quantité de certains produits dangereux pour l'environnement stockés qui conduit au classement en SEVESO Seuil Haut.

La modélisation du risque incendie est réalisée via des logiciels agréés par le ministère de l'Écologie. Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) mais il y a des servitudes d'utilités publiques qui s'imposent au PLU.

Madame le sous-préfet demande si les contacts sont bien établis avec le Centre de secours de Crépy-en-Valois et la brigade de gendarmerie. Elle appelle l'attention de l'exploitant sur le risque de malveillances au sein d'un site qui reçoit et stocke des matières dangereuses.

Le **représentant du centre de secours de Crépy-en-Valois** précise que les relations sont bien établies avec les exploitants du site qui le mettent à disposition des pompiers pour des manœuvres.

	<p>Il indique que plusieurs visites ont été réalisées sur le site qui présente un très bon niveau de sécurité. Un déclenchement d'alarme incendie sur le site CPN1 a eu lieu. Il a été correctement géré par l'exploitant.</p> <p>L'exploitant FM France confirme ces propos et ajoute qu'une rencontre a été réalisée avec la brigade de gendarmerie avec laquelle le partenariat fonctionne bien. Sur le sujet de la malveillance, il ajoute qu'un audit a été réalisé auprès du distributeur Chemetall qui doit s'assurer qu'il n'y a pas de matière suspecte dans ses lots (stocks contenant de l'acétone).</p>
<p>Principales conclusions</p>	<p>Madame le sous-préfet rappelle qu'après cette séance d'installation, les prochaines CSS devront être surtout l'occasion d'apporter les résultats des suivis environnementaux (air, eau, déchets, ...), d'évoquer les incidents, leur suivi, les projets.</p> <p>Les cartographies des risques des installations devront enfin y être présentés.</p> <p>Madame le sous-préfet conclut la CSS en remerciant l'ensemble des participants.</p>

Madame le sous-préfet de Senlis,


Claude DULAMON